

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : le BUREAU INTERNATIONAL

PCT

NOTIFICATION RELATIVE À UN POUVOIR
ENTACHÉ D'IRRÉGULARITÉ OU À UNE
RÉVOCATION DE POUVOIR ENTACHÉE
D'IRRÉGULARITÉ

(règles 90.4.c) et 90.6.e) du PCT)

Destinataire :

Date d'expédition <i>(jour/mois/année)</i>	
Référence du dossier du déposant ou du mandataire	DÉLAI DE RÉPONSE UN MOIS à compter de la date d'expédition indiquée ci-dessus
Demande internationale n°	Date du dépôt international <i>(jour/mois/année)</i>
Déposant	

1. Il est notifié au déposant que le document suivant :

- le pouvoir
 la révocation du pouvoir

déposé auprès du Bureau international a été jugé irrégulier pour le ou les motifs indiqués ci-dessous :

- il ne contient pas la ou les signatures exigées (*préciser*) :
- il n'est pas porté sur un document distinct
- il ne comporte pas les indications requises en vertu de la règle 4.4 concernant le nom et l'adresse de la personne désignée (*préciser, le cas échéant*) :

2. Le déposant est **invité à corriger la ou les irrégularités** dans le délai indiqué plus haut.

3. **A défaut**, la désignation/révocation sera considérée comme inexistante.

Bureau international de l'OMPI 34, chemin des Colombettes 1211 Genève 20, Suisse	Fonctionnaire autorisé n° de téléphone +41 22 338 XX XX
--	--